

Accord UE/Antigua-et-Barbuda: exemption de visa pour les séjours de courte durée

2017/0171(NLE) - 23/10/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 591 voix pour, 51 contre et 11 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et Antigua-et-Barbuda portant modification de l'accord entre la Communauté européenne et Antigua-et-Barbuda relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée.

Le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

Le nouvel accord d'exemption de visa permet aux citoyens non seulement de bénéficier pleinement du partenariat ACP-UE, mais aussi de continuer à y participer en voyageant à un coût réduit, dans un cadre juridique plus clair et plus cohérent. Il approfondit sensiblement les relations entre l'Union européenne et Antigua-et-Barbuda, ce qui revêt une grande importance politique dans le cadre de l'accord de Cotonou.